

AVIS DE RECRUTEMENT SANS CONCOURS

Un recrutement sans concours d'adjoints administratifs de 2^e classe du ministère de la défense est ouvert au titre de l'année 2016.

Les adjoints administratifs sont chargés de fonctions administratives d'exécution comportant la connaissance et l'application de règlements administratifs. Ils peuvent également être chargés de fonctions d'accueil et de secrétariat.

L'organisation de ce recrutement sans concours est à la charge des centres ministériels de gestion (CMG) de Bordeaux, de Lyon, de Metz, de Rennes, de Saint-Germain-en-Laye et de Toulon.

Le nombre de postes offerts au recrutement sans concours est fixé à 178, dont 1 poste au profit de l'office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONAC), selon la répartition suivante par CMG :

| CMG organisateurs | Nombre de postes |
|--------------------------|-----------------------------|
| Bordeaux | 1 |
| Lyon | 2 |
| Metz | 79 dont 1 poste pour l'ONAC |
| Rennes | 36 |
| Saint-Germain-en-Laye | 29 |
| Toulon | 31 |

1. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce recrutement est ouvert, sans condition de diplôme ni d'âge, aux candidats qui remplissent les conditions générales d'accès à la fonction publique :

- être de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen. Les candidats en instance d'acquisition de la nationalité française sont informés que celle-ci doit être obtenue au plus tard le 1^{er} jour de la sélection des dossiers de candidatures ;
- jouir de leurs droits civiques ;
- se trouver en position régulière au regard du code du service national ;
- ne pas avoir subi de condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire, incompatible avec l'exercice des fonctions ;
- remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction compte tenu des possibilités de compensation du handicap.

2. PROCEDURE D'INSCRIPTION

2.1. Retrait du dossier d'inscription

Il est conseillé aux candidats de ne pas attendre les derniers jours pour s'inscrire.

Toute demande de dossier par télécopie ou messagerie électronique est refusée.

Les candidats peuvent soit se préinscrire en ligne, soit obtenir un dossier d'inscription jusqu'au 4 avril 2016 à 12 heures, heure de Paris, terme de rigueur, selon les modalités suivantes :

a) Préinscription en ligne :

A l'adresse suivante : <http://www.concours-civils.defense.gouv.fr>

A la fin de la préinscription, un document au format.pdf est proposé au candidat. Le candidat doit l'imprimer et l'adresser avec les autres pièces requises pour la constitution de son dossier à l'un des CMG dont les coordonnées postales sont mentionnées ci-après.

b) Téléchargement du dossier d'inscription :

- par internet : <http://www.concours-civils.defense.gouv.fr>

- par intradef : <http://portail.sga.defense.gouv.fr/espace-ministeriel-rh>

c) Demande du dossier d'inscription par voie postale auprès du :

- CMG de Bordeaux, division ressources humaines, bureau recrutement-formation, section recrutement, caserne Nansouty, 223, rue de Bègles, CS 21152, 33068 Bordeaux Cedex ;
- CMG de Lyon, division ressources humaines, bureau concours, recrutement et formation, section B, quartier Général Frère, BP 41, 69998 Lyon Cedex 07 ;
- CMG de Metz, division ressources humaines, bureau recrutement-formation, section recrutement, quartier de Lattre de Tassigny, CS 30001, 57044 Metz Cedex 1 ;
- CMG de Rennes, division ressources humaines, bureau recrutement-formation, section recrutement-concours, boulevard Saint-Conwoïon, BP 01, 35998 Rennes Cedex 9 ;
- CMG de Saint-Germain-en-Laye, division ressources humaines, bureau recrutement-formation, section recrutement, base des Loges, 8, avenue du président Kennedy, BP 40202, 78102 Saint-Germain-en-Laye Cedex ;
- CMG de Toulon, BCRM Toulon, division ressources humaines, bureau recrutement-formation, section recrutement, BP 33, 83800 Toulon Cedex 9.

Le candidat ayant choisi le retrait du dossier d'inscription par la voie postale doit joindre à sa demande une enveloppe format A4 affranchie au tarif lettre 110 grammes et libellée à ses nom et adresse, afin que le dossier lui soit transmis en retour.

2.2. Constitution et dépôt du dossier d'inscription

Le dossier d'inscription complet comprend :

- le formulaire d'inscription, délivré par l'administration ;
- une lettre de candidature ;
- un *curriculum vitae* détaillé indiquant le niveau d'étude ainsi que, le cas échéant, le contenu et la durée des formations suivies et des emplois occupés.

En outre :

- pour les candidats de moins de 25 ans, une copie du certificat de participation à la journée défense et citoyenneté ;

- pour les candidats en cours d'acquisition de la nationalité française ou de la nationalité d'un Etat membre de l'Union européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen, une copie du certificat de dépôt de la demande de naturalisation ;
- pour les personnes en situation de handicap et dont l'état de santé nécessite un aménagement d'épreuve, un certificat médical d'un médecin agréé et un document d'éligibilité (reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé, carte d'invalidité, justificatif de pension militaire d'invalidité...). Le certificat médical doit préciser la nature exacte de l'aménagement. Les personnels du ministère de la défense doivent consulter le médecin de prévention.

Après avoir rempli, daté et signé le formulaire d'inscription, les candidats envoient, uniquement par la voie postale, leur dossier d'inscription complet (formulaire d'inscription et les pièces requises), directement à l'un des CMG susmentionnés.

Les candidats qui se sont préinscrits par internet sont considérés comme inscrits seulement à la réception, par le CMG auprès duquel ils se sont préinscrits, des pièces composant leur dossier d'inscription.

La date limite pour l'envoi du dossier complet est fixée au 7 avril 2016 avant minuit, heure de Paris, le cachet de la poste faisant foi.

Tout incident dans l'acheminement du dossier quelle que soit la cause (retard, perte, etc.) entraîne un refus d'admission à concourir.

Tout dossier parvenant dans une enveloppe portant un cachet de la poste postérieur à cette date ou parvenant dans une enveloppe dépourvue du cachet de la poste est refusé.

Toute pièce complémentaire transmise par le candidat après cette même date n'est pas prise en compte. Tout dossier incomplet est rejeté.

2.3. Demande d'information

Pour toute demande d'information sur ce recrutement sans concours, les candidats peuvent contacter, les CMG par téléphone aux numéros suivants :

- CMG de Bordeaux au 05 57 85 26 58 ;
- CMG de Metz au 03 87 15 24 13 ou 03 87 15 24 14 ;
- CMG de Lyon au 04 37 27 25 65 ;
- CMG de Rennes au 02 23 44 61 98 ou 02 23 44 61 99 ;
- CMG de Saint-Germain-Laye au 01 39 21 21 59 ;
- CMG de Toulon au 04 22 42 21 50 ou 04 22 43 61 16.

3. MODALITES DE RECRUTEMENT

La sélection des dossiers de candidatures, confiée à une commission, se déroule à compter du 25 avril 2016, dans les CMG de Bordeaux, de Lyon, de Metz, de Rennes, de Saint-Germain-en-Laye et de Toulon.

Les candidats dont les dossiers sont sélectionnés, sont convoqués en temps utile à un entretien qui débute à compter du 6 juin 2016.

4. NATURE DE L'ENTRETIEN

L'entretien débute par un exposé du candidat sur son parcours et ses motivations.

Les membres de la commission posent ensuite des questions dont l'objectif est d'apprécier la personnalité et les aptitudes du candidat, sa capacité à se situer dans un environnement professionnel et à s'adapter aux fonctions qui peuvent être confiées aux adjoints administratifs.

L'entretien est noté de 0 à 20. Sa durée est fixée à 15 minutes.

Pour le ministre et par délégation
Président de la Direction des
ressources humaines du ministère de la Défense
L'administrateur général hors classe
Sous-directrice de la gestion du personnel civil